

# Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

## Pour l'année 2024 au titre des données 2023

### *Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs*

Structure.....	Entreprise
Tranche effectifs.....	De 50 à 250 inclus
Raison sociale .....	SDAT
Siren.....	778208058
Code NAF.....	87.90B - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social
Adresse.....	5 BIS RUE DE LA MANUTENTION 21000 DIJON

### *Informations calcul et période de référence*

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés .....	2023
Date de fin de la période de référence .....	31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs .....	169
Niveau de résultat obtenu l'année 2022.....	83

### *Indicateur relatif à l'écart de rémunération*

Modalité de calcul .....	Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en %.....	0.3%
Population envers laquelle l'écart est favorable.....	Hommes
Nombre de points obtenus .....	39

### **Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles**

Résultat final en %.....	0.8%
Résultat final en nombre équivalent de salariés.....	0.5
Population envers laquelle l'écart est favorable.....	Hommes
Nombre de points obtenus .....	35

### **Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité**

Résultat final en %.....	100%
Nombre de points obtenus .....	15

### **Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations**

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté .....	5
Sexe des salariés sur-représentés - .....	Egalité
Nombre de points obtenus .....	10

### **Niveau de résultat global**

Total de points obtenus .....	99
Nombre de points maximum pouvant être obtenus .....	100
Résultat final sur 100 points.....	99
Mesures de corrections prévues.....	Néant

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Indicateur d'écart de rémunérations	Oui	0.3	39	40
2 - Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles	Oui	0.8	35	35
3 - Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Oui	100	15	15
4 - Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>99</b>	<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>99</b>	<b>100</b>